

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2010

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 12 Mars 2010 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, HAIE, LOQUET, BROU, GUIRLIN, ROBERT, DUPORT, MOREAU-PAGANELLI, DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. ISABEL (pouvoir à M. LETHUILLIER), MME KERMARREC (pouvoir à M. BOUCHER), MME LEGER (pouvoir à M. GUIRLIN), MME RANDOUX (pouvoir à M. DESHAYES) M. CAPILLERY (pouvoir à M. LOQUET)

Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/Comptes Administratifs 2009

D. 2566
COMPTE
ADMINISTRATIF
2009
BUDGET
GENERAL

a) Budget Général

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2009 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 077 417,21 € pour 1 595 919,69 € de recettes** (excédent de l'exercice 2009 : 518 502,48 €).

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté qui était de 469 642,01 € et de l'affectation à la section d'investissement, **l'excédent global cumulé de fonctionnement de fin de clôture ressort à 518 502, 48 €.**

Le déficit d'investissement de clôture étant de 346 656.84 €, **le nouvel excédent global, toutes sections confondues, à fin 2009, est excédentaire de 171 845,64 €.**

En tenant compte des restes à réaliser, notamment des subventions à recevoir et des crédits dépenses/recettes reportés, le solde de clôture avec report s'établit à 171 845,64 €.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2009 du budget général est adopté à l'unanimité.

D. 2567
COMPTE
ADMINISTRATIF
2009 – CCAS

b) Budget CCAS

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2009 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 4 233,98 €.**

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, le compte administratif 2009 du budget CCAS est adopté à l'unanimité.

D. 2568**COMPTE****ADMINISTRATIF
BUDGET****EAU ET****c) Budget Eau et Assainissement**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2009 et présente le compte administratif du budget "Eau et Assainissement" arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 222 570,73 € pour 558 845,49 € de recettes , ce qui donne un excédent de 336 274,76 € pour l'exercice 2009.

En section d'investissement, le déficit est de 154 973,86 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur (déficit Investissements = 49 071,62 € et excédent de Fonctionnement = 202 383,22 €), le déficit global de clôture en investissements ressort à 154 973,86 € et l'excédent de clôture de fonctionnement à 336 274,76 €.

Le résultat global de clôture cumulé fait donc apparaître un excédent de 181 300,90 €.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2009 du budget Eau est adopté à l'unanimité.

D.2569**APPROBATION****COMPTE DE
GESTION DU
TRESORIER
BUDGET
GENERAL****2°/ Approbation des comptes de gestion de Mme la Trésorière****a) Budget Général**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2009 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et Pays Drouais. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET**(EUROS)°**

(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2009
INVESTISSEMENT	- 350 245,95	-	3 489,11	- 346 656,84
FONCTIONNEMENT	469 642,01	350 245,95	399 106,42	518 502,48
TOTAL	119 396,06	350 245,95	402 695,53	171 845,64

Adopté à l'unanimité.

D. 2570**APPROBATION****COMPTE****GESTION DU****TRESORIER****BUDGET CCAS****b) Budget CCAS**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2009 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2009 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET**(EUROS)°**

(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTIS- SEMENT 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2009
INVESTISSEMENT	0	-	-	0
FONCTIONNEMENT	3 040,48	-	1 193,50	4 233,98
TOTAL	3 040,48	-	1193,50	4 233,98

Adopté à l'unanimité.

D. 2571

c) Budget EAU

**APPROBATION
COMPTE
DE GESTION DU
TRESORIER
BUDGET EAU
ET ASSAINISEMENT**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau et Assainissement 2009 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et Pays Drouais.
Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2009
INVESTISSEMENT	-49 071,62	0	- 105 902,24	- 154 973,86
FONCTIONNEMENT	202 383,22	50 071,62	183 963,16	336 274,76
TOTAL	153 311,60	50 071,62	78 060,92	181 300,90

Adopté à l'unanimité.

3°/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

D. 2572

a) Budget Général

**AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET
GENERAL**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget général
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009
Constatant que le compte administratif présente:
Un excédent d'exploitation de 171 845,64 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2009		518 502,48
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2009 (compte 001)		- 346 656,84
Restes à réaliser en dépenses	-	68 172,00
Restes à réaliser en recettes	+	68 172,00
Total à RAR au 31/12/2009		0
Besoin de financement	=	346 656,84
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		346 656,84
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		171 845,64

l'unanimité.

Adopté à

D. 2573

b) Budget C.C.A.S.

**AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET CCAS**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget CCAS,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009
Constatant que le compte administratif présente:

Un excédent de fonctionnement de 4 233,98 €
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2009		4 233,98
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2009 (compte 001)		0
Restes à réaliser en dépenses	-	0
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2009		0
Besoin de financement	=	0
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		0
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		4 233,98

Adopté à l'unanimité.

D.2574
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET EAU -
ASSAINISSEMENT

c) Budget Eau – Assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget Eau et Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif présente:

Un excédent de fonctionnement de 336 274,76 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2009		336 274,76
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2009 (compte 001)		- 154 973,86
Restes à réaliser en dépenses	-	13 874,00
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2009	-	13 874,00
Besoin de financement	=	168 847,86
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		168 847,86
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		167 426,90

Adopté à l'unanimité.

D. 2575
BP 2010
CCAS

4°/ Budget Primitif 2010 CCAS

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2010 pour le CCAS à hauteur de 9 790 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget CCAS 2010, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 9 790 €, est adopté à l'unanimité.

**D.2576
FONDS DE
PEREQUATION
2010**

5°/ Demande subvention Fonds de Péréquation 2010

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2010, soit une subvention maximum de 25 000 € pour acquisitions et travaux divers.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite auprès du Conseil Général la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2010 pour un montant de 25 000 €. Adopté à l'unanimité.

**D. 2577
TARIFS
BROCANTE**

6°/ Tarifs brocante 2010

M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour la 29^{ème} Foire à la brocante des samedi 27 et dimanche 28 Mars 2010.

Les tarifs suivants sont proposés :

- **prix des emplacements** pour les brocanteurs / ou antiquaires exposants :

- | | |
|-----------------------|--|
| * En extérieur | 120 € pour les 2 jours
60 € pour 1 journée ou 1/2 stand |
| * En intérieur | 180 € pour les 2 jours
90 € pour 1 journée ou 1/2 stand |

- **prix d'entrée : 2 €**

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité

**D. 2578
CREATION
REGIE
BROCANTE**

7°/ Création régie temporaire brocante

Le Maire de CHERISY,

VU le décret 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ; et notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 66 850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 03/09/2001 portant adoption de la valeur en Euros de certains montants exprimés en francs, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 Mars 2010
DECIDE

Article premier - il est institué une régie de recettes auprès du **service "BROCANTE"** de la commune de CHERISY.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de CHERISY.

Article 3 – La régie fonctionne **du 27 Mars au 03 Avril 2010**

Article 4 – La régie encaisse les produits suivants : redevances de la brocante (droits d'entrée + droits de place exposants).

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1°/ Numéraire
- 2°/ Chèques

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets en ce qui concerne les droits d'entrée "visiteurs" et de quittances à souches pour les exposants.

Article 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros).

Article 7 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au terme de la régie soit le 3 avril 2010.

Les chèques sont remis au comptable au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 8 - Le régisseur verse auprès du maire de Cherisy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au terme de la régie soit le 3/04/2010.

Article 9 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 - Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12 - Le Maire et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision. Adopté à l'unanimité.

D. 2579 **8° / Aide financière Enfant SIGNORET**

AIDE FINANCIERE

ENFANT

SIGNORET

M. le Maire fait part d'une demande de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sollicitant une aide financière du CCAS d'un montant de 150 € pour l'acquisition d'une poussette évolutive pour l'enfant Noa SIGNORET, habitant de Cherisy. Après délibération, le conseil municipal donne son accord. Adopté à l'unanimité.

II –QUESTIONS DIVERSES

D. 2580

DIVISION

TERRAINS

4 LOTS

A RAVILLE

1° / Division terrains en 4 lots à Raville

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de division des terrains sis à Raville rue des Mésanges et impasse de la Garenne dont les propriétaires sont les suivants :

➤ Madame MASSOT - terrain cadastré F 510 d'une superficie de 525 m² (11,42% de la surface totale)

➤ **Commune de Cherisy – terrain cadastré F 511 d'une superficie de 470 m² (10,23% de la surface totale)**

➤ Indivision HUBERT – terrain cadastré F 512 d'une superficie de 950 m² (20,67% de la surface totale)

➤ Indivision SIMON – terrain cadastré F 513 d'une superficie de 1325 m².

La commune étant propriétaire d'un des terrains, il a été souhaité, en accord avec les autres propriétaires, de diviser l'ensemble des 4 terrains définis ci-dessus, en 4 parcelles de dimensions plus adaptées pour la construction.

Il présente donc un plan de division en 4 lots pour l'ensemble de ces terrains sur une surface totale de 4 595 m². Cette division est adoptée à l'unanimité.

Le Cabinet de géomètres FORTEAU et Maître POPOT, notaire, sont chargés du dossier.

Le produit global de la vente de ces terrains sera reversé au profit de la commune au prorata de la surface lui revenant (c'est-à-dire 10,23%).

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

2° / Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population s'est déroulé du 21 janvier au 20 février derniers. Selon le tableau récapitulatif de l'INSEE, relatif aux questionnaires collectés, il apparaîtrait que notre commune compterait 823 logements et 1886 habitants (contre 1797 en 2005, soit une hausse de 5%). Ces chiffres sont provisoires, les résultats définitifs nous seront transmis ultérieurement par l'INSEE. Pour info.

TOUR DU TAPIS

M. LETHUILLIER

☞ Confirme que M. PIERRE est à la retraite depuis le 1^{er} mars. Une réunion doit avoir lieu avec la Commission Animation-Culture pour une réflexion sur le fonctionnement de la bibliothèque.

☞ Informe que les véhicules bennes ont été livrés. L'ancien NISSAN a été repris en épave pour prime à la casse.

- C. BOUCHER
- ↳ Informe qu'une 7^{ème} classe devrait ouvrir en septembre 2010 à l'école élémentaire, vu les effectifs prévus.
 - ↳ informe qu'une grève des enseignants est prévue le mardi 23 mars prochain. Il convient de mettre en place l'accueil des enfants.
 - ↳ Rappelle que la Foire à la Brocante, organisée par la Commune, aura lieu les 27 et 28 mars prochain et demande à chaque conseiller de se mobiliser pour l'affichage.
- B. LOQUET
- ↳ Atelier informatique : 36 personnes sur 5 cours de 1h30 le lundi et le mercredi.
 - ↳ Demande la mise en place d'un stationnement réservé aux personnes handicapées devant la pharmacie.
- D. ROBERT
- ↳ Bornage rue des Merries (terrain M. CHARDON) – se demande si la voirie est assez large à cet endroit. M. le Maire répond avoir rencontré le géomètre pour l'alignement à 4m de l'axe de la voirie. Il est également demandé dans le projet la construction d'un mur plein autour des 2 lots projetés.
 - ↳ Demande un poste au budget pour l'entretien des chemins ruraux. M. le Maire lui propose d'organiser une réunion de la Commission des Chemins, en tant que rapporteur de cette commission.
- B. DUPORT
- ↳ S'inquiète de l'installation d'un mobil-home Chemin de la Noé (photos à l'appui). M. le Maire l'informe être au courant et avoir adressé un courrier recommandé au propriétaire du terrain ainsi qu'aux occupants des lieux avec copie à M. le Sous Préfet et à la Gendarmerie.
- RJ MOREAU PAGANELLI
- ↳ Demande le remplacement de fenêtres du presbytère
 - ↳ Signale le dysfonctionnement de l'éclairage public aux Osmeaux.
 - ↳ Signale que le Chemin de la Vallée au Foin est impraticable à cause du passage de camions vers le centre équestre.
 - ↳ Demande un raccord du Chemin le long de la voie ferrée à Raville. Il est répondu que son reprofilage est en cours par l'entreprise MARTIN.
- L. DESHAYES
- ↳ Déploire les incivilités répétées remarquées Chemin de la Noé (tirs au fusil). M. le Maire le signalera à la Gendarmerie.
- A. GUIRLIN
- ↳ Souligne la difficulté d'accès chez les commerçants rue des Camélias pour les personnes handicapées et demande la possibilité de reprendre le trottoir. M. le Maire lui répond que cela pourrait être envisagé dans le cadre de l'étude de voirie avec Fonciers Experts et des prochains travaux prévus rue Charles de Gaulle.
 - ↳ Fait remarquer un nombre conséquent de "voitures ventouses" dans le centre du bourg (personnes qui font du co-voiturage ?)
 - ↳ Signale des chiens menaçants pour les piétons dans une maison rue de Marsauceux.
 - ↳ Demande la plantation d'arbustes aux Bleuets pour éviter le désagrément des crottes de chiens. M. le Maire fera poser un panneau et les employés communaux planteront des arbustes autour de l'espace vert.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.